
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 7

Votants: 8

Séance du 20 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 septembre 2018 (selon la procédure d'urgence), s'est réunie sous la présidence de Françoise SAINT-PIERRE, Maire

Sont présents : Françoise SAINT-PIERRE, Jean VALMALLE Bernard GUIN, Hilde VANHOVE, Danielle ROCHER, Gaël ROUSSON, Frédéric PANTEL,

Représentés : Josiane OLARTE par Hilde VANHOVE

Excusée : Noëlle PRATLONG

Secrétaire de séance : Hilde VANHOVE

Ordre du jour :

Projet de Maison de Santé Pluri professionnelle Multi sites des Cévennes Lozériennes : *Le Pompidou, des atouts en faveur de la mise en place de permanences de soins*

Françoise SAINT-PIERRE précise que le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2018 sera soumis à l'approbation des élus en même temps que celui de la présente séance qui ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour, à savoir le *projet de Maison de Santé Pluri professionnelle Multi sites des Cévennes Lozériennes : Le Pompidou, des atouts en faveur de la mise en place de permanences de soins*

Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de « Maison de Santé Pluri professionnelle Multi sites des Cévennes Lozériennes » finalisé le 22 août 2018.

Elle précise qu'il s'articulerait autour d'un bâtiment socle à Saint-Etienne Vallée Française et de deux pôles répartis sur le territoire : l'un serait implanté à Sainte-Croix Vallée Française, l'autre à Saint-Germain de Calberte.

Elle indique également que, le 11 octobre 2018, le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé Pluri professionnelles (A.R.S. Occitanie) a émis un avis favorable à ce projet de santé qui a pour objectif « de structurer l'offre de soins à l'échelle du territoire et de finaliser l'accès aux soins de premiers recours dans le but d'améliorer l'état de santé des habitants du bassin de vie ». L'Agence Régionale de Santé ne se prononce en aucun cas sur les lieux d'implantation des différents sites.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document rédigé par l'Association pour la Promotion de la Santé en Cévennes Lozériennes (A.P.S.C.L.) en collaboration étroite avec l'Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins (A.L.U.M.P.S.), document signé de chacun des professionnels de santé membre de l'A.P.S.C.L.,

A L'UNANIMITE

SE REJOUIT bien évidemment de l'attention dont a fait l'objet le dossier ainsi établi, en particulier lors de son examen par les instances de l'Agence Régionale de Santé, tant au niveau départemental que régional.

NOTE que la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère est seule compétente pour porter le projet immobilier autour duquel la Maison de Santé Pluri professionnelle devra se structurer.

REGRETTE toutefois que ce projet de santé n'intègre à aucun moment ni le besoin, ni la pertinence de création de permanences de soins, et limite artificiellement le territoire d'intervention des médecins qui choisiraient de s'installer en Cévennes.

REAFFIRME que la Commune du Pompidou est située au cœur d'un bassin de population comprenant au minimum sept communes : Barre des Cévennes (206 habitants), Bassurels (62 habitants), Gabriac (105 habitants), Le Pompidou (176 habitants), Molezon (95 habitants), Saint-André de Valborgne (231 habitants) et Sainte-Croix Vallée Française (324 habitant), soit un total de largement plus de 1 000 habitants.

Il n'est en effet pas contestable que Saint-André de Valborgne qui ne possède aucune structure médicale, ni médecin depuis presque dix ans, ne dépend qu' « en théorie » (car situé dans le Gard) de Saint-Jean du Gard éloigné de 25 kilomètres, alors que 8 kilomètres seulement séparent ce village du Pompidou. S'agissant de la population de Bassurels, il va de soi également qu'une présence médicale à moins de dix kilomètres serait aussi fortement appréciée.

FAIT REMARQUER également que Le Pompidou est situé sur un axe routier (la Corniche des Cévennes, entre Vallée Borgne et Vallée Française) rendant particulièrement aisé l'accès aux hôpitaux (Mende, Alès, Nîmes ou Montpellier) ; avec aussi la possibilité pour un hélicoptère de se poser presque au cœur du village.

AURAIT SOUHAITE que l'A.P.S.C.L. ne rejette pas sans l'avoir étudiée la proposition de la Commune du Pompidou de mise à disposition gratuite d'un terrain viabilisé entièrement dédié à une Maison de Santé Pluri professionnelle, avec parking attenant.

DEMANDE a minima à la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, au vu de la patientèle concernée, d'intégrer dans le projet global l'aménagement d'un local affecté aux permanences de médecins, voire à l'équipe d'infirmières ; il est indiqué qu'une telle réalisation peut être estimée à moins de 20 000,00 € (équipement mobilier compris). En effet, le lieu existe, a déjà été réhabilité il y a quelques années dans cette perspective, est accessible aux personnes handicapées, et ne nécessite donc que très peu de travaux pour être opérationnel. Une mise à disposition gratuite pour les médecins et infirmières semble de ce fait pouvoir être envisagée sans risque.

PRECISE enfin, qu'au-delà du Conseil municipal, une « équipe » s'est déjà mise en place, dynamique, jeune et fortement mobilisée, pour la réalisation de ce projet dont il semble difficile de contester la pertinence au regard de l'attente et des besoins exprimés par la population.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à

12 h30